FORMATION SUR MESURE
REMBOURREUR

Facilitez l'apprentissage du métier dans l'usine chez les travailleurs et les nouveaux employés pour vous aider à combler la pénurie de main-d'œuvre !

Subvention applicable

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
DES INDUSTRIES DES PORTES ET FENÊTRES,
DU MEUBLE ET DES ARMOIRES DE CUISINE

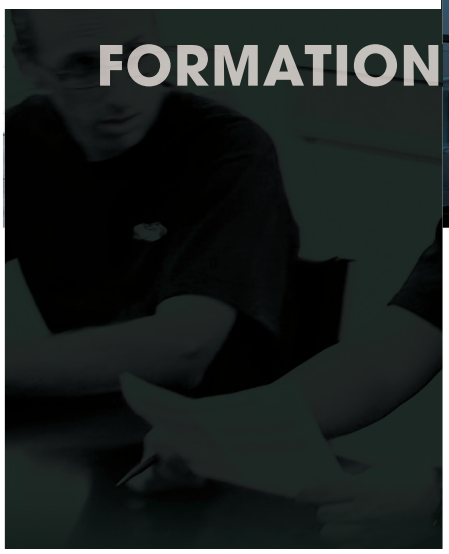

FORMATION SUR MESURE
REMBOURREUR

SUBVENTION APPLICABLE

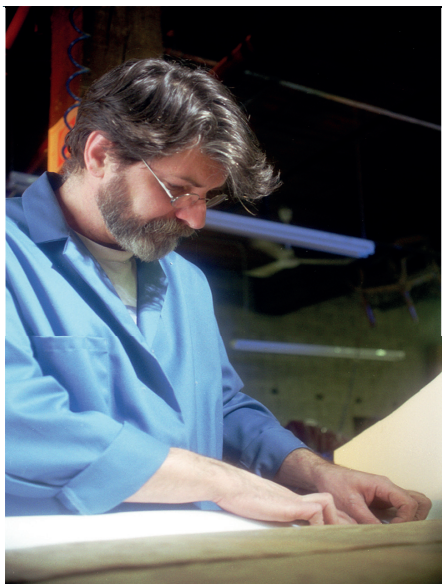

ADMISSIBILITÉ

- La personne occupe un emploi dans l'organisation depuis au moins trois mois
- Le participant débute dans la profession

FORMATION SUR MESURE

- La formation sur mesure du Comité sectoriel est conçue par un enseignant qui possède une expérience dans l'industrie.
- Elle est établie en fonction des compétences requises que l'on retrouve dans la norme professionnelle.

CONTENU

- S'approprier les étapes de production
- Effectuer le garnissage d'un meuble rembourré
- Effectuer la finition d'un meuble rembourré
- Effectuer le pré-garnissage d'un meuble à rembourrer

DURÉE

- 32 heures sur six mois = 8 heures x 4 jours

GROUPE

- 9 participants et +

FRAIS D'INSCRIPTION

- 300 dollars / personne

REMBOURSEMENT APPLICABLE

- Salaire des participants
  50% du taux horaire
  Maximum de 20 dollars / heure
- Matériel didactique
  50% des frais
  Maximum de 125 dollars /participant

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
DES INDUSTRIES DES PORTES ET FENÊTRES,
DU MEUBLE ET DES ARMOIRES DE CUISINE

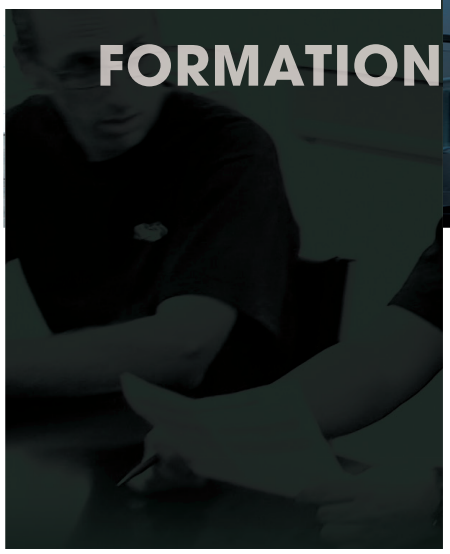

FORMATION SUR MESURE
REMBOURREUR

SUBVENTION APPLICABLE

FICHE D'INSCRIPTION

Organisation _____

Personne-ressource _____

Titre _____

Adresse _____

Téléphone _____

Courriel _____

Signature _____ Date _____

Participants

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

_____ _____

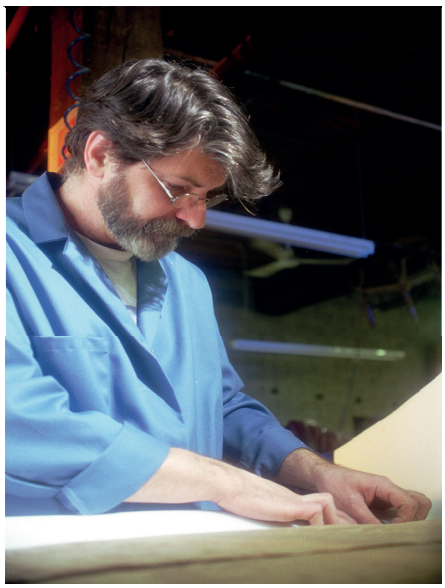

COMITÉ SECTORIEL DE MAIN-D'ŒUVRE
DES INDUSTRIES DES PORTES ET FENÊTRES,
DU MEUBLE ET DES ARMOIRES DE CUISINE

Responsable

Jocelyne Bellemare
Coordonnatrice à la formation
jbellemare@solutionsrh.net
514-890-1980 (bur)
514-661-3460 (cell)

*Après la formation, vous avez 30 jours pour réclamer du Comité sectoriel le remboursement des salaires et les frais du matériel didactique.